

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 29 juillet 2025

Objet : Changement sur le FCP « AXA SELECT MULTI ACTIONS MONDE » (FR001400PP99/FR001400PPA5) géré par la société de gestion AXA IM Select France à compter du 4 août 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « AXA SELECT MULTI ACTIONS MONDE » (codes ISIN : FR001400PP99/FR001400PPA5) (ci-après le « FCP »), géré par AXA IM Select France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 4 août 2025, AXA IM Select France a décidé de procéder au changement suivant sur votre FCP :

- **Mise en place d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (mécanisme de « Swing Pricing »)** : Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative du FCP à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs de parts présents dans le FCP de l'effet de dilution¹ généré par les coûts de réaménagement du portefeuille. Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par le FCP, seront désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements. Par conséquent, si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible du FCP un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative du FCP pourra être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

Les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation règlementaire du FCP actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : <https://fonds.select.axa-im.fr/fr> à compter du 4 août 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AXA IM Select France

¹ La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.